

REGLEMENT INTERIEUR

INSCRIPTION

Avant de s'installer dans le camp, quelle que soit la durée du séjour, toute personne doit se présenter à l'accueil munie d'une pièce d'identité.

En aucun cas, un campeur ne doit s'installer sur un emplacement sans avoir accompli les formalités d'inscription.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping Azu'Rivage implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Toutes infractions, tous faits, gestes ou paroles, susceptibles de porter atteinte à la bonne réputation du camp entraînent l'expulsion immédiate de leur auteur, avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

INSTALLATION

Le camp est divisé en emplacements numérotés et délimités sur le terrain. La tente, caravane ainsi que tout le matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par le gestionnaire.

Tout campeur recevant postérieurement à son arrivée au camp, parents ou amis pour séjourner avec lui, est tenu d'en aviser immédiatement la Direction.

PISCINE

La piscine est ouverte de 10h à 20h. Le règlement est affiché à l'entrée. Elle est réservée aux seuls résidents, visiteurs interdits.

ANIMAUX

Les chiens ou autres animaux doivent être attachés ou tenus en laisse et leurs maîtres sont pécuniairement responsables des dégâts commis par eux. En aucun cas, même attachés, ils ne doivent rester au camp en l'absence de leurs maîtres. Le carnet de santé et de vaccination est obligatoire, et demandé à l'arrivée. Les chiens de première et seconde catégorie ou assimilés sont interdits. Les animaux sont interdits à la piscine.

SECURITE SECOURS

Les feux ouverts (bois, charbon, etc...) sont interdits de même que l'utilisation des barbecues. Ces derniers ne seront autorisés que sur l'emplacement prévu à cet effet.

(Ile au barbecue). Des extincteurs sont à la disposition de tous les campeurs.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la Direction.

En cas de maladie ou d'accident, une trousse de premier secours se trouve à la piscine, au local des MNS. La liste et les numéros d'appel des médecins et pharmaciens de la région sont affichés à chaque bâtiment.

COURRIER

Le courrier peut être reçu à la réception. Une boîte aux lettres est installée à proximité de la réception.

BRUIT

Le silence total dans le camp est de rigueur de 23 h à 7 h. Tous bruits et discussions doivent être modulés de façon à ne pas gêner ses voisins.

CIRCULATION

La vitesse des véhicules à l'intérieur du camp est limitée à 10 km/h. Le stationnement est interdit sur les voies d'accès. Un parking pour les véhicules supplémentaires ou pour les visiteurs est prévu à l'extérieur. Entre 23 heures et 7 heures, toute entrée ou sortie des véhicules est interdite. Le camp est fermé par une barrière dès 23 heures, un parking de nuit est aménagé à l'extérieur.

HYGIENE & DEGRADATIONS

Toutes les dégradations commises à la végétation, aux clôtures ou autres installations communes sont à la charge de leur auteur. Chaque campeur doit laisser l'emplacement occupé durant son séjour dans un état de propreté convenable.

Les conteneurs poubelles et le tri sélectif sont situés sur le parking, à l'entrée du camping.

Les eaux chaudes ou usées ne doivent pas être jetées à même le sol. Interdiction formelle de laver la vaisselle dans les lavoirs ou inversement faire sa lessive dans les bacs à vaisselle. Il est également interdit d'utiliser les points d'eau potable répartis dans le camp pour le lavage du linge ou de la vaisselle. Les installations doivent être maintenues en constant état de propreté par les usagers.

ACCES CAMPING

Les barrières automatiques situées à l'entrée fonctionnent à l'aide d'un code délivré à votre arrivée. Ce code ne peut être ni cédé ni prêté.

VISITEURS

Les visiteurs sont autorisés dans le cadre strict du règlement présent, et sous la responsabilité des résidents qui les reçoivent. Ils devront se présenter en premier lieu à la réception.

Leur véhicule restera garé à l'extérieur. Les visiteurs ne sont pas admis à la piscine.

DOMMAGE – RESPONSABILITE

La direction du camp décline sa responsabilité en matière de dommages corporels ou matériels dont les campeurs pourraient être victimes durant leur séjour.



CAMPING AZU'RIVAGE ***

720 ROUTE DES CAMPINGS - 40 140 AZUR

Tél: 0033 (0)5.58.48.30.72 - info@campingazurivage.com

www.campingazurivage.com

LA DIRECTION VOUS SOUHAITE UN AGREABLE SEJOUR